P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

MINISTERE
DE LA SANTE,
en charge de la prévention
et de la protection sociale généralisée
DIRECTION DE LA SANTE

CENTRE DE SANTE
ENVIRONNEMENTALE

Rapport sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine à Tahiti et dans les îles en 2025 (Septembre 2026)

Le Centre de santé environnementale (CSE) de la Direction de la santé a poursuivi en 2025 sa mission de contrôle sanitaire de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, distribuées par les réseaux et les fontaines publics.

I/ Le contrôle réalisé par le CSE et les communes

En 2025, au total, 1 569 prélèvements ont été effectués sur les réseaux de distribution, 14 sur des fontaines à carte prépayée dans les Tuamotu, 231 sur des fontaines publiques et 75 sur des ressources en eau brute.

Parmi l'ensemble de ces prélèvements, 227 ont été réalisés par le CSE sur les îles de Tahiti, Moorea, Raiatea, Bora Bora, Huahine, Taha'a, Hiva Oa, Nuku Hiva, Tubuai, Rimatara, Rurutu et Raivavae.

Les prélèvements complémentaires ont été réalisés par 21 communes dans le cadre de leur programme réglementaire d'autocontrôle. Parmi ces communes, 18, ainsi que le Syndicat intercommunal Te Oropaa (SITO), ont couvert l'ensemble de leurs réseaux de distribution. Il s'agit des communes d'Arue, Faa'a, Mahina, Paea, Papeete, Pirae, Punaauia, Papara, Bora Bora, Huahine, Tahaa, Tumaraa, Taputapuatea, Uturoa, Tubuai, Rimatara, Rurutu et Raivavae. Trois communes — Taiarapu Est, Moorea et Nuku Hiva — n'ont réalisé leur autocontrôle que sur une partie de leurs réseaux.

Douze communes disposant de réseaux de distribution n'ont toujours aucun programme d'autocontrôle: Hitiaa O Te Ra, Taiarapu Ouest, Teva I Uta, Maupiti, Fatu Hiva, Hiva Oa, Tahuata, Ua Huka, Ua Pou, Rapa et les Gambier. Si cette absence peut s'expliquer par des contraintes techniques et logistiques dans des îles isolées, il demeure regrettable que certaines communes de l'île de Tahiti ne disposent toujours pas d'un tel programme.

II/ Qualité des eaux distribuées par les communes

II/1. Qualité sanitaire de l'eau distribuée par les réseaux publics

Les résultats de la qualité des eaux distribuées en 2025 par les réseaux publics sont synthétisés dans les documents ci-joints, notamment sous forme de cartes. Les principaux enseignements sont les suivants :

- Huit communes ont distribué de l'eau potable sur l'intégralité de leur territoire : Arue, Faa'a, Papeete, Pirae, Punaauia, Bora Bora, Uturoa et Tubuai.

- Sept communes ont délivré de l'eau potable sur une partie seulement de leur territoire : Mahina, Papara, Taiarapu Est, Moorea, Huahine, Tumaraa et Taputapuatea.

Sur les 280 résultats non conformes relevés dans les réseaux publics :

- 253 analyses (soit 90%) ont mis en évidence la présence de germes coliformes. Parmi elles, 135 révélaient également la présence d'Escherichia coli, bactéries d'origine fécale, pathogènes pour l'homme
- 87 analyses (soit 31%) présentaient des non-conformités physico-chimiques, dont 77 dépassements de la norme relative à la turbidité. Ces dépassements sont principalement liés à l'exploitation de ressources en eaux superficielles vulnérables aux apports terrigènes.

II/2. Qualité des eaux distribuées par les fontaines publiques

En 2025, 19 fontaines publiques ont fait l'objet d'un contrôle. Parmi celles-ci, seules 7 ont délivré une eau potable : Papemato à Papara, Fontaine Tennis sur Van Bastolaer à Taiarapu Est et Temae, Paopao, Nuuroa, Afareaitu et Vaiare à Moorea. Pour certaines fontaines publiques pourtant équipées de systèmes de traitement de l'eau, les résultats demeurent variables et l'eau distribuée est généralement non potable.

Ces résultats sont détaillés dans l'annexe 6.

II/3. Cas particulier de la distribution d'eau potable aux Tuamotu-Gambier

Dans les îles des Tuamotu, les communes d'Arutua, Hao, Manihi, Rangiroa et Takaroa ont réalisé des prélèvements sur tout ou partie de leurs fontaines publiques. Il convient de souligner les efforts engagés par ces communes insulaires, où la logistique est complexe et les coûts de transport élevés. En revanche, les communes d'Anaa et de Tureia n'ont pas réalisé d'autocontrôle en 2025, contrairement à l'année précédente. Ces initiatives sont d'autant plus significatives que certaines communes de Tahiti n'ont toujours pas mis en place leur programme d'autocontrôle.

Sur les 13 fontaines à carte prépayée contrôlées en 2025, seule la commune de Manihi a réalisé un nombre de prélèvements suffisant. Un prélèvement unique ne permettant pas de classer une eau comme potable, les autres fontaines sont considérées comme non potables par manque d'analyses.

II/4. Qualité des eaux distribuées par des réseaux privés

En partenariat avec les services concernés du Pays, le CSE recense et caractérise actuellement les installations privées de distribution d'eau destinée à la consommation humaine. Près de 300 structures sont déjà identifiées, avec des modalités de fonctionnement diverses. Toutes sont soumises aux mêmes obligations réglementaires en matière de potabilité de l'eau.

La plupart de ces installations privées sont alimentées, par le réseau communal, tandis qu'une minorité fonctionne de manière totalement autonome. La transmission des résultats des analyses d'autocontrôle au CSE n'est pas encore systématique, malgré l'obligation réglementaire.

Les quelques résultats transmis révèlent que certaines structures ne distribuent pas une eau conforme aux normes de potabilité applicables. C'est notamment le cas du lotissement Mitirapa-Plateau à Taiarapu Ouest, dont le taux de conformité des analyses s'élevait à 58% en 2025.

III/ Causes des non-conformités

III/1. Les non conformités dans le réseau

Selon les communes concernées, les non-conformités observées peuvent être liées à : l'utilisation exclusive de captages d'eaux superficielles, la mauvaise exploitation des installations de traitement de l'eau, la vétusté des ouvrages existants ou l'absence de traitement ou de désinfection adaptés. Le nombre de captages non équipés de stations de potabilisation demeure important, et la mise en service et l'exploitation de ces installations restent inégales selon les communes.

III/2. Les non conformités à la ressource

En 2025, dix ressources en eau ont présenté des dépassements de certains paramètres physico-chimiques ou chimiques, entraînant le déclassement de réseaux dont les analyses microbiologiques étaient pourtant conformes.

La majorité des non-conformités concernait les ions chlorures, associés à une conductivité élevée de l'eau. Elles ont pu être mises en évidence grâce au renforcement, en 2025, du suivi des concentrations en chlorures sur les réseaux concernés. Ces situations s'expliquent principalement par des intrusions d'eau salée liées à une surexploitation des ressources en eau.

Ce constat a conduit à réviser la classification de la potabilité de l'eau et à ajouter de nouvelles légendes aux cartes présentées en annexe. A Rurutu, les captages présentent des teneurs excessives en fer ou en agents de surface (voir annexe 7).

Les problèmes liés à une conductivité élevée sont connus des communes et font l'objet de mesures correctives. Plusieurs opérations sont actuellement en cours ou programmées :

- la réduction des pertes d'eau et la création d'un nouveau site de production à Tumaraa (captage de Vaiaau),
- la rénovation du réseau de Haapapara, à Taputapuatea dont le rendement actuel n'est que de 20%,
- la réalisation d'une étude relative au périmètre de protection ainsi que la création de deux nouveaux forages à Huahine, afin de renforcer l'alimentation du réseau Tarae,
- le redimensionnement de pompe et la conception d'un nouveau forage à Rimatara (sous réserve de la maîtrise du foncier),
- le remplacement des pompes du forage Maruia avec la mise à disposition de la fontaine Papemato à Papara, dans l'attente de l'identification d'une nouvelle ressource (voir annexe 9).

Il convient de rappeler que la réalisation d'une analyse physico-chimique et chimique complète au niveau de la ressource est obligatoire et indispensable pour caractériser la potabilité de l'eau. La fréquence de cette analyse est déterminée en fonction du débit de la ressource, conformément au programme de contrôle de la qualité des eaux prévu par l'arrêté n° 1640 CM du 17 novembre 1999, modifié.

À compter de 2026, le CSE vérifiera systématiquement la validité des analyses réalisées au niveau des ressources. Les réseaux pour lesquels une analyse complète n'aura pas été fournie conformément aux exigences réglementaires fixées par l'arrêté précité ne pourront pas être déclarés potables.

IV/ Analyse des résultats de potabilité

IV/1. Evolution de la qualité des eaux de 2016 à 2025

Cette évolution des 10 dernières années (annexe 8) met en évidence les points suivants :

- A Tahiti, l'excellente qualité de l'eau distribuée dans la zone urbaine, à l'exception de Paea, se maintient. A Paea, l'amélioration constatée en 2024, s'est stabilisée en 2025, mais demeure insuffisante pour permettre de classer l'eau comme potable. A Taiarapu Est, la qualité de l'eau distribuée par les réseaux Lucas et Hélène Auffray s'est dégradée ; seul le réseau Van Bastolaer reste potable.
- A Moorea, le nouveau réseau dans la zone de Varari a été raccordé à l'usine de traitement de Nuuroa, permettant de sécuriser l'approvisionnement en eau potable depuis 2024.

- Dans les ISLV, Bora Bora et Uturoa restent exemplaires. Le traitement de l'eau s'améliore à Raiatea et à Huahine, mais la qualité de la ressource reste menacée par les intrusions salines (annexe 9).
- Aux Australes, la qualité de l'eau reste variable. L'amélioration observée à Tubuai en 2024 s'est maintenue en 2025 et permet désormais d'assurer un accès complet à l'eau potable pour l'ensemble de la population. L'effort de Raivavae pour mettre en place son programme d'autocontrôle et améliorer significativement la qualité de l'eau mérite d'être souligné.

Quant aux archipels des Marquises et des Tuamotu-Gambier, les nombreux mauvais résultats, voire l'absence d'analyses, imposent réglementairement de déclarer leurs eaux non potables.

IV/2. Taux d'accès de la population polynésienne à l'eau potable

En 2025, 60% de la population de la Polynésie française disposait d'un accès à l'eau potable, contre 62% en 2024. Cette baisse s'explique principalement par le déclassement de certains réseaux à la suite d'intrusions d'eau salée, ainsi que par l'absence de nouvelle portion de réseau désinfectée efficacement en 2025. Une progression significative de ce taux semble difficile tant que l'ensemble des communes de l'île de Tahiti, où réside la majorité de la population, ne distribue pas une eau conforme aux normes de potabilité. Selon les données du dernier recensement de l'ISPF de 2022, la part de la population ayant accès à l'eau potable pourrait atteindre 85% si l'ensemble des réseaux des IDV distribuait une eau conforme, 89% en intégrant également les ISLV. Par ailleurs, les Tuamotu-Gambier contribueraient à une augmentation supplémentaire de 6%, les Marquises de 3,4% et les Australes de 1,6%.

Au sein de chaque archipel, la part de population ayant accès à l'eau potable est :

- **Iles du Vent (IDV)** : 67% contre 69% en 2024 dû à la salinité observée sur le réseau Maruia, à Papara ;
- **Iles Sous-le-Vent (ISLV)** : 65% , taux identique à celui de 2024. Le traitement efficace de certains réseaux de Huahine et Taputapuatea, est compensé par la non-conformité des ressources et une instabilité sur toute l'île de Tahaa.
- **Australes :** 33%, contre 45% en 2024 dû aux ressources en eau non conformes de Rurutu ;
- **Tuamotu-Gambier :** 0% en 2025 contre 10 % en 2024 (conformité de l'ensemble des bornes fontaines d'Arutua en 2024). En 2025, Les communes à part Manihi n'ont pas réalisé un autocontrôle complet sur les bornes fontaines publiques.
- **Marquises** 0%, comme en 2024.

L'ensemble des annexes ci-dessous sont disponibles sur le site internet du **Centre de santé environnementale** : **https://www.service-public.pf/cse/**

-Annexe 1 : Carte de la qualité de l'eau distribuée à Tahiti et Moorea en 2025
-Annexe 2 : Carte de la qualité de l'eau distribuée aux Iles Sous-le-Vent en 2025
-Annexe 3 : Carte de la qualité de l'eau distribuée aux Australes et Marquises en 2025
-Annexe 4 : Carte de la qualité de l'eau distribuée aux Tuamotu-Gambier en 2025
-Annexe 5 : Qualité des eaux distribuées par les réseaux publics de distribution en 2025
-Annexe 6 : Qualité des eaux distribuées par les fontaines publiques en 2025
-Annexe 7 : Qualité des ressources en eau exploitées en 2025
-Annexe 8 : Evolution de la qualité de l'eau par réseau public de distribution 2016-2025